

Compte-rendu du conseil municipal

Décisions prises par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 02 Juillet 2014 sous la Présidence de Joël DEVOS, Maire

Ordre du Jour:

1 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Deux délégations concernant le droit de préemption urbain (DPU) doivent être précisées pour les rendre conformes au Code Général des Collectivités Territoriales, ceci à la demande des services préfectoraux.

2 Composition de la liste de présentation de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il s'agit également d'une régularisation de la liste proposée par le Conseil Municipal, l'un des membres proposés ne payant plus d'impôts sur Steenwerck.

3 Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'au regard de l'article l2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Monsieur le Maire présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

4 Cession d'un terrain à bâtir rue du Musée.

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre un terrain à bâtir de 1156m², situé rue du Musée au prix de 126 000 € et de donner mandat à Maître BURET pour réaliser cette opération.

5 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association "JSS Football" pour l'organisation d'une rencontre avec les anciens joueurs du LOSC.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500€, est attribuée à la "JSS " et destinée à financer une rencontre avec les anciens joueurs du LOSC club avec qui elle est en partenariat.

Cette rencontre se déroulera le 05-07-2014 sur le terrain de Football de Steenwerck.

6 Annulation de la subvention

L'association "Ducassociation Crucibatienne" ayant fait part de sa dissolution, la subvention qui lui avait été accordée est annulée et le montant sera reversé aux associations qui ont souhaité maintenir et participer à l'organisation de la ducasse du hameau :

- 50€ à l'association " Boules, Pétanque et quilles".
- 100€ à l'association " Les Archers Steenwerckois".
- 200€ à l'association "l'APE du Tilleul".
- 1 050€ à l'association de " La Médiathèque de La Croix du Bac".

7 Enveloppe budgétaire des accueils de loisirs, été 2014.

L'enveloppe budgétaire se calcule, par centre, en multipliant les bases de calcul énoncées ci-dessous par le nombre de journées enfants inscrits :

Pour le mois de juillet:

Maternelle **3,12€**.

Primaire **3,94€**.

Point jeunes **8€43**.

Pour le mois d'août:

Maternelle **4,14€**.

Primaire **5,36€**.

Les tarifs énoncés ci-dessus couvrent les frais liés au fonctionnement et au transport.

Fonctionnement des accueils aux dates suivantes:

Du lundi 7 juillet au vendredi 1 août 2014 = **19 jours**.

Du lundi 4 août au vendredi 22 août 2014 = **14 jours**.

8 Fixation des tarifs Cantine-Etude-Garderie 2014-2015.

- Tarif d'un repas pour les enfants de l'école du Jean Monnet et celle du Tilleul **3,40€**.
- Tarif de l'étude, proposition d'un forfait mensuel à **12,35€**.
- Tarif de la garderie, il est proposé au CM de s'aligner sur les tranches de Quotient Familial déjà définies pour les accueils de loisirs, à savoir:
 1. QF de 0 à 600 **0,50€** pour une demi-heure.
 2. QF de 601 à 1000 **0,60€** pour une demi-heure.
 3. QF de 1001 à plus **0,70€** pour une demi-heure.

9 Fixation des tarifs des Temps d'Activités Péri-Educatives (TAP) 2014-2015.

La mise en place de la Réforme des rythmes scolaires entraîne pour la commune une dépense importante.

Le coût de l'organisation des TAP est ainsi estimé à **66 000€**.

Pour la première année, la commune va bénéficier d'une aide de l'**Etat** et d'une autre de la **CAF** pour un montant total de **31 000€**. **35000€** restent ainsi à la charge de la commune.

Compte tenu de ces éléments et dans le souci de proposer des activités de qualité, une participation des familles est demandée.

Cette participation qui ne couvrira que partiellement cette dépense supplémentaire a été fixée en fonction des revenus familiaux (quotient familial) afin de ne pas pénaliser les enfants des familles les plus modestes.

Les montants suivants sont adoptés pour chaque période inter-vacances :

- QF de 0 à 369 : **gratuit**
- QF de 370 à 599 : **5€**
- QF de 600 à 999 : **7,50€**
- QF de 1000 et plus : **10€**

10 Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés au bénéfice des communes adhérentes au SIECF.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune, d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et des services associés, une convention sera signée dans ce sens.

11 Taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités locales par les personnels relevant de l'enseignement public.

Afin de prendre en compte la nomination d'un Professeur des écoles au grade de Professeur « Hors classe », les taux de rémunération des heures d'études sont ajustés en conséquence

12 Indemnités de gardiennage des églises pour l'année 2014.

Le montant de l'indemnité de gardiennage des églises est fixé par une circulaire préfectorale. Montant 2013 reconduit en 2014 soit 119,55€ par église

13 Avis du Conseil Municipal sur une demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale

Avis favorable à l'affiliation volontaire au Centre de gestion 59 du Syndicat Mixte Intermodal Régional du Nord.

14 Signature d'une convention avec la société "Orange" relative à l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication dans le cadre du réaménagement du carrefour de la Croix du Bac.

La mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques "d'orange" est prévue ce qui nécessite la signature d'une convention.

15 Signature d'une convention de servitudes avec la société "ERDF" relative à des travaux de mise en discrétion du réseau Basse Tension dans le cadre du réaménagement du carrefour de la Croix du Bac.

L'effacement des réseaux publics aériens de distribution d'électricité, rue de la Lys, rue du Séquenteau, rue de l'Épinette, rue de Bac saint Maur est prévu. Ces différents travaux seront pris en charge par ERDF.

Une convention avec ERDF sera signée dans ce sens.

16 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Afin de participer à l'effort de réduction des déficits publics, l'ÉTAT prévoit de diminuer sensiblement les dotations attribuées aux collectivités locales au cours des années 2015-2017 (28 milliards d'€ en cumulé).

L'association des Maires de France (AMF) souhaite réagir fortement sur une telle politique qui risque de mettre en péril les équilibres financiers des collectivités.

L'AMF demande donc d'adopter la motion de soutien à son action pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'ÉTAT.

17 Motion du Conseil Municipal pour l'implantation d'un appareil IRM au Centre Hospitalier d'Hazebrouck.

Le 28 mai 2014, Monsieur le Maire d'Hazebrouck, a été élu Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Hazebrouck. Il a d'emblée rappelé l'ambition de l'hôpital de se doter d'un IRM.

Il est demandé au CM de réaffirmer la nécessité d'implanter un tel équipement au centre Hospitalier, projet refusé par l'Agence Régionale de Santé en date du 14 janvier 2014.

18 Versement d'une subvention exceptionnelle au "Cercle Saint Joseph" de Steenwerck.

Dans le cadre du financement d'un projet humanitaire sur le sol Marocain, deux jeunes Steenwerckois vont participer au "4 L Trophy".

Considérant le bien-fondé de cette action, une subvention de 200€ est accordée au Cercle St Joseph.

19 Admission en non-valeur de titres irrécouvrables.

Admission en non-valeur de titres de l'exercice 2013 pour un montant global de 220,15€ tel que proposé par Monsieur le Trésorier Principal de Bailleul

20 Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Pas-de-Calais.

Une convention d'objectifs et de financement est proposée par la CAF du Pas-de-Calais, appelée "aide aux vacances et aux temps libres" pour les personnes qui en dépendent.

21 Tirage au sort du Jury Criminel pour l'année 2015.

Lors de cette séance de CM, une liste de neuf personnes de plus de 23 ans a été tirée au sort sur la liste électorale. Ces personnes sont susceptibles d'être convoquées en 2015, de façon à composer un jury criminel d'un procès en Cour d'Assises.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.